

Nez de Marche Adhésif

Descriptif du produit

Le **nez de marche adhésif** est une solution esthétique et simple pour **sécuriser les escaliers**, dans les bâtiments neufs comme existants.



Caractéristiques techniques

Bande adhésive antidérapante pour une utilisation comme **nez de marche antidérapant** pour vos **escaliers** ou pour les sols en intérieur.

La surface antidérapante contrastée est de 5 cm.

Caractéristiques techniques :

- **Ruban adhésif antidérapant pour nez de marche**
- **Épaisseur : 1,6 mm**
- **Dimensions : Longueur : 25 m – Largeur : 50 mm**
- **Très résistant à la glissance**
- Mise en circulation rapide
- Matière : **Polyuréthane (PU) adhésif synthétique**
- Finition mate
- **Antidérapant**
- Haute visibilité
- **Rétro-réfléchissant**
- **Sols compatibles** : Carrelage, résine de sol en méthacrylate de méthyle, béton lisse, résine époxy, asphalte, pavés en béton
- **Sols non compatibles** : Bois (utilisation uniquement en intérieur : parquet, escaliers...)
- Référence du produit
- 70202 (largeur de la bande : 50 mm)
- **Mode de pose : autoadhésif**

Couleurs :



Références du produit :

- 70202 (largeur de la bande antidérapante:50 mm)

Attention :

- Proscrire en extérieur.
- Préconisé pour un faible passage.
- Dégraisser et poncer le support avant application.
- Ne pas poser au ras du nez de marche, décaler de 1.5 à 2cm (voir plus) ni sur un profil en aluminium en équerre
- les strips doivent rester dans un endroit sec, non humide avec une température supérieure à 15°C.

Normes et réglementation

Arrêté du 01 août 2006 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2007, R. 111-19-2 | article 7-1

« Les nez de marches doivent répondre aux exigences suivantes :

- être contrastés visuellement par rapport au reste de l'escalier ;
- être non glissants ;
- ne pas présenter de débord excessif par rapport à la contremarche

Les établissements recevant du public existants devront répondre à ces exigences en fonction de la date réglementaire.»